

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance 11

Excusé.e.s ou absent.e.s
à la séance 6

Délibération n°04-2024-07-03

Renouvellement convention CIG EIPRP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 3 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Juillet, à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s convoqués le 24 juin, se sont réuni.e.s au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.**

ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S : Mme Anne KLOPP – M. Loïc DAMIANI - M. Samuel MULLER – Mme Stéphanie MICHEL – Mme Nacéra LARABI - Mme Chantal CAZALS - M. Martial AUDIN – Mme Françoise BARRUEL – M. Marc GROUSSET - M. Bernard THOREAU - Mme Brigitte VINCENT

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S : M. Jean-Philippe GAUTRAIS – Mme Anne-Marie MAFFRE - Mme Fatou CAMARA – M. Christophe MATHIEU - M. Bernard LEGER - M. Bernard MANNEVILLE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

CONSIDERANT que les conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver la santé et l'intégrité des fonctionnaires doivent être assurées par l'établissement public,

CONSIDERANT que la précédente convention signée le 19 février 2019 a pris fin le 31 décembre 2023 et qu'il est nécessaire de la renouveler.

CONSIDERANT que la signature de cette convention implique le paiement d'une cotisation forfaitaire annuelle,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : De renouveler la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du CIG pour les missions d'inspection et de conseil en prévention des risques professionnels

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention-cadre avec le CIG Petite Couronne.

ARTICLE 3 : Que les crédits seront prévus au budget principal 2024 et suivants.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le

Publication

le

Notification

le

Certifié exécutoire

le Président,



POUR EXTRAIT CONFORME

Mme Anne KLOPP

Vice-Présidente